



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director

Brussels
MARE.C.5/NG/vr

Cher Monsieur Brouckaert,

Je vous remercie pour votre avis détaillé sur les mesures techniques en mer Celtique. Je m'excuse d'avoir mis tant de temps à vous répondre.

Je prends note de vos observations et préoccupations concernant l'impact potentiel du changement climatique sur la productivité de ce stock. En effet, le cabillaud de la mer Celtique se trouve à la limite la plus méridionale de la distribution du cabillaud dans l'Atlantique Nord-Est. Je note également que la mortalité par pêche sur ce stock est excessive et très proche de Flim, la pression de pêche qui entraîne des dommages sérieux au stock. Si la productivité du stock peut être influencée par le changement climatique, il est également nécessaire de réduire la pression de pêche de ces niveaux très élevés.

Le CIEM a l'intention d'organiser un deuxième atelier sur les besoins en matière de recherche et une feuille de route pour la poursuite des recherches sur le cabillaud dans les mers épicontinentales, y compris le cabillaud des mers celtiques. Cet atelier se tiendra à Édimbourg le 23 mai 2023.

L'objectif de cet atelier est d'identifier les questions que les parties prenantes et les gestionnaires de la pêche considèrent comme souffrant de déficits de connaissances supplémentaires, et de hiérarchiser les recommandations de recherche afin d'améliorer les avis scientifiques sur le cabillaud. Étant donné l'intérêt substantiel des membres du CC EOS pour le cabillaud de la mer Celtique, j'encourage votre participation.

Les détails sont ici <https://www.ices.dk/community/groups/Pages/WKRRCOD.aspx>

En ce qui concerne plus particulièrement les mesures techniques, comme vous le savez peut-être, les mesures techniques dans la mer Celtique font toujours l'objet d'une discussion en cours avec le Royaume-Uni, et dans le cadre du dossier écrit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Nous avons convenu de *"continuer à travailler ensemble, par l'intermédiaire du SCF, pour développer des mesures coordonnées supplémentaires efficaces et pratiques, y compris d'éventuelles mesures techniques spatiales et basées sur les engins de pêche, afin de réduire substantiellement les captures de cabillaud en mer Celtique dans le but de soutenir la reconstitution du stock". Il convient d'envisager "de nouvelles mesures efficaces dans les zones où les captures de cabillaud et l'abondance sont les plus élevées dans les eaux britanniques et européennes de la mer Celtique, à identifier d'ici le 1er juin 2023 en vue de leur mise en œuvre dès que possible en 2024 (sous réserve des processus internes respectifs de chaque partie)".*

Alors que les travaux précédents du CSTEP avaient identifié un certain nombre de "points chauds" pour le cabillaud, les données étaient incomplètes et manquaient en particulier les données du Royaume-Uni. Nous avons récemment lancé un appel à données pour rectifier cela, et nous visons à produire des

données à plus haute résolution pour évaluer les distributions spatiales et temporelles du cabillaud en mer Celtique. Il s'agit d'un élément essentiel qui pourrait nous aider à affiner nos mesures actuelles, sachant que l'acte délégué actuel de l'UE (règlement délégué de la Commission (UE) 2022/2588) doit expirer le 31 décembre 2023. Votre avis détaillé est donc opportun et utile pour ces discussions à venir.

Je suis pleinement conscient des défis liés à la gestion du cabillaud dans les pêcheries mixtes démersales et j'aimerais profiter de l'occasion pour proposer des discussions plus détaillées dans les mois à venir. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu ; +32.2.295.62.73), qui les transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA